



Fondation de l'Hôpital
du Sacré-Cœur de Montréal

Doués pour la vie

Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Loterie-voyage 2016-2017
Règlements du tirage

Organisateurs

La loterie-voyage est organisée par la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Cette dernière a pour mission première d'amasser des fonds pour l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et les bénéfices de cette loterie seront versés à des projets spécifiques en recherche, tels : salaires et bourses à des chercheurs, équipements de recherche, soutien au fonctionnement d'unité de recherche.

La loterie-voyage est organisée en partenariat avec Voyages CAA-Québec.

Clientèle admissible

La loterie-voyage est réservée prioritairement aux membres du personnel œuvrant dans les établissements reliés à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (employés, médecins, intervenants, bénévoles, etc.). Les membres de l'équipe de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (employés, bénévoles) sont aussi admissibles.

Prix des billets

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal émet 900 billets au coût unitaire de **175 \$**. Les billets qui seront en vente dès l'obtention de la licence de tirage.

Le participant s'engage à payer la totalité du coût du billet de la loterie-voyage, et ce, indépendamment de toute situation qui pourrait se produire en cours d'année (congé sans solde, retraite, maladie, départ, décès, etc.). Dans un tel cas, si l'employé a adhéré au programme de déduction à la source, le solde à payer sera perçu sur sa dernière paie.

Inscriptions

Pour être inscrits, les gens doivent se procurer et remplir un formulaire officiel de participation. Les formulaires seront disponibles au plus tard, le 16 mai 2016 auprès des personnes responsables (ambassadeurs) de la loterie-voyage dans les départements, services et les établissements de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal et au bureau de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal.

Les formulaires devront être acheminés à la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal au plus tard le **mardi 14 juin 2016, à midi**. À la réception des formulaires complétés, la Fondation fera parvenir le billet à son détenteur par la poste ou il sera remis en main propre. La portion du billet qui sera conservée par la Fondation sera placée dans des capsules qui seront insérées dans un baril de tirage fermé sous clé, jusqu'aux dates des tirages.

Date limite de participation

La date limite de participation pour être admissible au premier tirage qui aura lieu le **15 juin 2016 est le 14 juin 2016, à midi**.

Les tirages seront effectués le troisième mercredi de chaque mois, à midi, de juin 2016 à mai 2017 inclusivement, à l'exception du dernier tirage qui aura lieu le 2e mercredi du mois en raison de la durée de validité de la licence.

Tableau des dates de tirage et des prix à gagner

<p>PREMIER TIRAGE 15 juin 2016, 12 h, à la cafétéria L'Oasis du Pavillon Principal (PP)*</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : un massage pour deux personnes au Spa Balnéa incluant l'accès aux bains, d'une valeur de 310 \$. 4^e prix : une nuitée pour deux personnes incluant le petit déjeuner au Manoir Saint-Sauveur, d'une valeur de 263 \$. 5^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Les Cavistes, d'une valeur de 150 \$.</p>
<p>20 juillet 2016, 12 h, à la cafétéria du Pavillon Albert- Prévost (PAP)</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : une nuitée pour deux personnes à l'Hôtel W Montréal d'une valeur de 450 \$. 4^e prix : un massage pour deux personnes au Spa Eastman avec l'accès aux bains, d'une valeur de 363 \$. 5^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Au Pied de cochon, d'une valeur de 200 \$.</p>
<p>17 août 2016, 12 h, PP</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : une nuitée pour deux personnes incluant le petit déjeuner au Hyatt Montréal, d'une valeur de 344 \$. 4^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains au Spa Ofuro, d'une valeur de 265 \$. 5^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Les Enfants Terribles, d'une valeur de 150 \$.</p>
<p>21 septembre 2016, 12 h, PP</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : une nuitée pour deux personnes incluant le petit déjeuner au Hyatt Montréal, d'une valeur de 344 \$. 4^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains au Spa le Finlandais, d'une valeur de 251 \$. 5^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Les Cavistes, d'une valeur de 150 \$.</p>
<p>19 octobre 2016, 12 h, PAP</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains au Scandinave Spa Vieux-Montréal, d'une valeur de 299 \$. 4^e prix : une nuitée pour deux personnes au Manoir Saint-Sauveur incluant le petit déjeuner, d'une valeur de 286 \$. 5^e prix : \$.un repas pour deux personnes au restaurant Table 51, d'une valeur de 150 \$.</p>

<p>16 novembre 2016, 12 h, PP</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains au Spa Ofuro, d'une valeur de 265 \$. 4^e prix : \$. une nuitée pour deux personnes incluant le petit déjeuner au Manoir Saint Sauveur, d'une valeur de 263 \$. 5^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Au Pied de cochon, d'une valeur de 200 \$.</p>
<p>21 décembre 2016, 12 h, PP</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains, au Spa le Finlandais, d'une valeur de 251 \$. 4^e prix : une nuitée pour deux personnes à l'Hôtel Le Germain Montréal, d'une valeur de 274 \$. 5^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Les Enfants Terribles, d'une valeur de 150 \$.</p>
<p>18 janvier 2017, 12 h, PP</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : une nuitée pour deux personnes incluant le petit déjeuner et l'accès au Spa à l'Hôtel L'Estérel Resort, d'une valeur de 241 \$. 4^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains au Spa Bolton, d'une valeur de 300 \$. 5^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Les Enfants terribles, d'une valeur de 150 \$.</p>
<p>15 février 2017, 12 h, PP</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains au Spa Scandinave Mont-Tremblant, d'une valeur de 299 \$. 4^e prix : une nuitée pour deux personnes dans une suite de base incluant le petit déjeuner avec accès au spa à L'Estérel Resort, d'une valeur de 241 \$. 5^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Table 51, d'une valeur de 150 \$.</p>
<p>15 mars 2017, 12 h, PP</p>	<p>1^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains au Spa Scandinave Mont-Tremblant, d'une valeur de 299 \$. 4^e prix : une nuitée pour deux personnes à l'Hôtel Le Germain Montréal, d'une valeur de 300 \$. 5^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant le Pied de Cochon, d'une valeur de 200 \$.</p>

19 avril 2017, 12 h, PP	1 ^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2 ^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3 ^e prix : deux nuitées pour deux personnes au Gîte Les Caprices de Victoria, d'une valeur de 340 \$. 4 ^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains au Spa Scandinave Mont-Tremblant, d'une valeur de 299 \$. 5 ^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Les Enfants Terribles, d'une valeur de 150 \$.
10 mai 2017, 12 h, PP	1 ^{er} prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$. 2 ^e prix : 1 crédit-voyage jusqu'à concurrence de 2 000 \$. 3 ^e prix : deux nuitées pour deux personnes au Gîte Les Caprices de Victoria, d'une valeur de 340 \$. 4 ^e prix : un massage pour deux personnes incluant l'accès aux bains au Spa Scandinave Mont-Tremblant, d'une valeur de 299 \$. 5 ^e prix : un repas pour deux personnes au restaurant Au Pied de Cochon, d'une valeur de 200 \$.

* PP : Cafétéria L'Oasis du Pavillon principal

PAP : Cafétéria du Pavillon Albert-Prévost

Les prix ne sont ni modifiables, ni échangeables pour leur valeur monétaire et devront être acceptés tel quel. Les prix sont toutefois transférables.

Après chaque tirage mensuel, lorsque tous les gagnants sont pigés, les capsules des gagnants sont remises dans la boîte de tirage pour les tirages ultérieurs. Les participants peuvent donc gagner plus d'une fois au cours de l'année, mais une seule fois par tirage mensuel.

Lieu des tirages

Les tirages auront lieu devant public à la cafétéria de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal au 5400, boul. Gouin Ouest, Montréal, Québec, H4J 1C5 et à la cafétéria du pavillon Albert-Prévost au 6555, boul. Gouin Ouest, Montréal, Québec, H4K 1B3, à midi. **Voir les dates de tirages pour les détails.**

Gagnants d'un crédit-voyage

Les gagnants d'un crédit-voyage choisiront leur prix parmi toutes les destinations offertes par Voyages CAA-Québec, en fonction des disponibilités.

Le gagnant d'un crédit-voyage a 18 mois pour utiliser son crédit-voyage (un seul voyage par gagnant), jour pour jour, à partir de la date où il remporte son prix.

Le crédit-voyage est transférable.

Si le gagnant d'un crédit-voyage n'utilise pas la totalité de celui-ci lors de la réservation de son voyage (un seul voyage par gagnant), le montant non dépensé qui représente la différence entre le coût de son voyage et le montant maximal (2 500 \$ ou 2 000 \$ selon le prix remporté) ne pourra être remboursé ou transféré pour un autre voyage. Si le coût du voyage s'élève à plus de 2 000 \$ ou 2 500 \$ selon le prix remporté, la différence sera payable par le gagnant.

Le crédit-voyage ne peut être jumelé à aucune autre offre ou promotion et est basé sur la disponibilité et le prix au moment de la réservation. Les conditions générales des brochures disponibles chez Voyages CAA-Québec sont applicables.

Le gagnant s'engage à obtenir, à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales du pays visité (passeport, visa s'il y a lieu et assurances voyages nécessaires).

Voyages CAA-Québec se réserve le droit d'offrir au gagnant d'un crédit-voyage un produit similaire dans le cas où le voyage choisi serait non disponible ou en cas d'événements majeurs tels qu'ouragan, tremblement de terre ou autres.

Des frais de services touristiques représentant la contribution des voyageurs au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages devront être défrayés par le gagnant du crédit-voyage. Ces frais sont de 2,00 \$ par tranche de 1 000 \$.

Le certificat original du crédit-voyage doit être remis avec le paiement, le cas échéant, afin de confirmer la réservation.

Toutes les réservations devront être effectuées avec un conseiller de Voyages CAA-Québec.

Avis

Les personnes gagnantes seront avisées par téléphone et seront informées de la façon dont elles devront prendre possession de leur prix.

Réclamation des prix

Les gagnants des tirages doivent réclamer leur prix **au plus tard 30 jours** après la date du tirage au bureau de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur, au 5400 boulevard Gouin Ouest Montréal, Québec, H4J 1C5. Date et heure ultimes : 9 juin 2017, 17 heures.

Après avoir réclamé leur prix, les gagnants des crédits-voyages doivent communiquer avec Voyages CAA-Québec pour effectuer une réservation. Téléphone. : 418-624-2424 L'adresse de Voyages CAA-Québec est 444, rue Bouvier, Québec (QC) G2J 1E3.

Si le prix n'est pas réclamé dans les délais prescrits, la Fondation se réserve le droit de décerner le prix à un(e) autre gagnant(e) potentiel(le), dont le nom sera tiré au hasard à même la liste des inscriptions admissibles.

Reçu aux fins de l'impôt

Selon les politiques de Revenu Canada, la Fondation ne peut remettre de reçu aux fins de l'impôt pour la vente de billets de tirage.

Conditions générales

La valeur des nuitées dans les hôtels est non négociable. Pour chaque nuitée, le prix est évalué sur une moyenne annuelle.

Le tirage est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidant au Canada. Le prénom, nom, adresse civique et numéro de téléphone du participant devront être inscrits sur le billet de participation. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans et toute autre substitution de noms ne pourront bénéficier du ou des prix offerts par ce tirage.

Toute personne gagnante consent par sa participation au tirage, à ce que son nom et sa photo soient utilisés à des fins publicitaires sans autres frais que le prix attribué.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements, les organismes ou entreprises, dont les services sont utilisés pour la tenue de ce tirage.

Les règlements du tirage pourront être consultés au bureau de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, situé au 5400, boulevard Gouin Ouest, dès la délivrance de la licence, et ce, entre 9 h et 17 h, du lundi au vendredi, ou sur le site Internet de la Fondation au www.fondationhscm.org.

Les droits exigibles par ce tirage, en vertu de la *Loi sur les loteries, courses et concours publicitaires*, ont été payés.

La Fondation et ses représentants se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'exiger la partie correspondante du billet de la personne gagnante ou encore de vérifier l'identité du détenteur du billet gagnant. La Fondation se réserve le droit de demander une pièce d'identité au détenteur du billet gagnant.

La Fondation et ses représentants se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de déterminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, la présente loterie dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal de la loterie comme prévu aux présentes règles, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.

Dans tous les cas, la Fondation et ses représentants, leurs filiales, leurs agences de publicité et de promotion, leurs fournisseurs de produits ou de services liés à cette loterie ainsi que leurs employés et représentants ne pourront être tenus d'attribuer plus d'un prix ou d'attribuer le prix autrement que conformément aux présentes règles.